

Conversion automatique de devise

Foire aux questions



Mars 2025

FAQ	2
Est-ce que ça me concerne?	2
Qu'est-ce que la Conversion automatique de devise?	2
Quand les téléversements en dollars canadiens sont-ils admissibles à la Conversion automatique de devise?	2
Quand les téléversements en dollars américains sont-ils admissibles à la Conversion automatique de devise?	2
La devise de mon téléversement ne doit pas être convertie; que dois-je faire?	2
Comment désactiver la Conversion automatique de devise pour les téléversements en \$ CA à un bénéficiaire?	2
Comment désactiver la Conversion automatique de devise pour les téléversements en \$ US à UN bénéficiaire?	4
Que dois-je faire si un téléversement a été indûment converti?	4

Avertissement

Ce guide de référence a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à titre de documentation de référence à l'intention exclusive de sa clientèle. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers ou fiscaux ni des conseils en placement. La Banque de Nouvelle-Écosse n'offre aucune garantie relativement à ce guide de référence ni aux services qui y sont décrits.

Ce guide de référence ne doit pas être distribué au grand public. Il est offert à titre d'information seulement. L'utilisation de ce service est assujettie aux conditions énoncées dans la documentation fournie lors de l'adhésion à ce service.

FAQ

Est-ce que ça me concerne?

La conversion automatique de devise vous concerne seulement si vous envoyez des téléversements en dollars canadiens ou américains ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Qu'est-ce que la Conversion automatique de devise?

Les téléversements admissibles en dollars canadiens ou américains envoyés dans un pays autre que le Canada et les États-Unis sont automatiquement convertis dans la devise du pays de destination.

La conversion du paiement dans la devise du pays de destination accélère le traitement des téléversements et le dépôt des fonds dans le compte du bénéficiaire.

Quand les téléversements en dollars canadiens sont-ils admissibles à la Conversion automatique de devise?

Il doit s'agir d'un téléversement d'un montant maximal de 750 000 \$ CA à destination des États-Unis, du Royaume-Uni, d'un pays de la zone euro, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.

Quand les téléversements en dollars américains sont-ils admissibles à la Conversion automatique de devise?

Il doit s'agir d'un téléversement d'un montant maximal de 125 000 \$ US (pour les comptes domiciliés au Canada) ou 200 000 \$ US (pour les comptes domiciliés aux États-Unis.) à destination d'un pays autre que les États-Unis ou le Canada.

La devise de mon téléversement ne doit pas être convertie; que dois-je faire?

Si votre bénéficiaire **doit** recevoir les fonds en dollars canadiens ou en dollars américains, vous pouvez désactiver la conversion automatique de devise. **REMARQUE :** La marche à suivre est différente pour chacune de ces devises.

Comment désactiver la Conversion automatique de devise pour les téléversements en \$ CA à un bénéficiaire?

La conversion automatique de devise peut être désactivée pour un paiement ou pour un compte de bénéficiaire.

POUR UN PAIEMENT : C'est la meilleure solution pour les paiements non récurrents.

Lorsque vous envoyez des téléversements en dollars canadiens qui sont admissibles à la conversion automatique dans la devise du pays de destination, un avis s'affiche à la page «Vérification et confirmation» :



Aperçu Comptes **Palements** Relevés Services Gestion

Palements de factures **Palements intégrés** Impôts et taxes

Créer un paiement unique Créer un paiement avec modèle **En attente** Gestion des modèles Gestion des bénéficiaires Paiements Recherche

Notes relatives au télévirement Sommaire des fichiers [Besoin d'aide](#)

Soumettre des paiements: Vérification et confirmation [Imprimer](#)

Total Comptes fournisseurs

Groupe de services	Type	Nbre de paiements	Monnaie	Total du débit
DEFAULT SG1	Télévirement	1	CAD	\$500.00

La Banque Scotia peut effectuer la conversion automatique des télévirements en dollars canadiens admissibles à la devise du pays de résidence du destinataire. [En savoir plus sur la désactivation de la conversion automatique de devise.](#)

Total Comptes clients

Vous n'avez pas de comptes clients pour le moment.

Authentification supplémentaire requise

Afin de soumettre les paiements sélectionnés en toute sécurité, veuillez fournir vos données de connexion.

Mot de passe * Valeur du jeton *

[Annuler](#) [Continuer](#)

Une fenêtre contextuelle s'affichera si vous cliquez sur le lien : vous pourrez alors désactiver la conversion automatique pour ce paiement en cochant «Non».

Remarque : La banque du bénéficiaire pourrait convertir le paiement. Le cas échéant, le bénéficiaire devra s'adresser à sa banque pour en savoir plus sur la conversion effectuée.

Conversion automatique de devise ✕

La Banque Scotia peut effectuer la conversion automatique des télévirements en dollars canadiens admissibles à la devise du pays de résidence du destinataire.

Oui. J'accepte la conversion automatique de la devise par la Banque Scotia.
 Non. Permettre à la banque du destinataire de recevoir le paiement dans la devise sélectionnée.

Pour refuser toute conversion future de télévirements en dollars canadiens à des destinataires étrangers, veuillez communiquer avec le service d'assistance au 416-288-4600 ou au 1-800-463-7777 du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 20 h 00.

[Confirmer](#)

POUR UN COMPTE DE BÉNÉFICIAIRE – C'est la meilleure solution pour les paiements récurrents.

Envoyez un courriel à hd.ccebs@scotiabank.com en mettant «Conversion automatique de devise \$ CA – Désactivation – Compte du bénéficiaire» comme objet du message. Assurez-vous d'indiquer le



pays de destination, le nom et le numéro de compte du bénéficiaire ainsi que le nom et le code SWIFT/BIC de son institution financière.

Les renseignements fournis seront consignés dans la liste mondiale d'exemption de bénéficiaires de la BNE.

Remarque : Différentes combinaisons de codes SWIFT/BIC pourraient s'appliquer au même bénéficiaire. Veuillez inclure toutes les combinaisons que vous utilisez pour ce bénéficiaire, afin qu'elles soient toutes ajoutées à notre liste mondiale d'exemption de bénéficiaires.

Comment désactiver la Conversion automatique de devise pour les téléversements en \$ US à UN bénéficiaire?

Envoyez un courriel à hd.ccebs@scotiabank.com en mettant «Conversion automatique de devise \$ US – Désactivation du programme» comme objet du message. Vous devez préciser dans le courriel si la désactivation s'applique au **compte de l'expéditeur** (votre compte de la Banque Scotia d'où proviennent les fonds envoyés : dorénavant, les téléversements en dollars américains admissibles à la conversion automatique de devise provenant de ce compte ne seront plus convertis par la BNE) ou au **compte du bénéficiaire** (le destinataire du téléversement : dorénavant, les téléversements en dollars américains admissibles à la conversion automatique de devise à destination de ce compte ne seront plus convertis par la BNE).

Que dois-je faire si un téléversement a été indûment converti?

Un téléversement pourrait ne pas devoir être converti dans la devise du pays de destination si le bénéficiaire est titulaire d'un compte en dollars canadiens ou en dollars américains auprès de sa banque.

Si un téléversement a été indûment converti, communiquez avec votre service de soutien technique, en écrivant à l'adresse courriel ci-dessous :

Services bancaires aux grandes entreprises : Service d'assistance prioritaire,
GBPSupport.concierge@scotiabank.com

Services bancaires aux petites entreprises et Services bancaires commerciaux : Service d'assistance du SSC, hd.ccebs@scotiabank.com

